

Monsieur Bastien LACHAUD

Député de la Seine–Saint-Denis

Paris, le 06/12/2021

*Membre de la commission de la Défense
nationale et des forces armées
Membre du groupe de la France insoumise*

Objet : Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les quartiers Maladrerie – Emile Dubois et Villette

Madame la Ministre,

Le Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mené par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur les quartiers Maladrerie, Émile Dubois, et Villette à Aubervilliers, dans ma circonscription, suscite de fortes inquiétudes parmi les habitants et les associations. C'est pour faire entendre leur voix que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Nul ne conteste la nécessité d'une opération de réhabilitation des quartiers et des logements concernés, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Au contraire, celle-ci apparaît impérative et urgente, au vu des besoins d'interventions sur le bâti, de ravalement, de mise aux normes électriques ou de réfection du chauffage. Cependant, la méthode aujourd'hui employée tout comme les orientations poursuivies soulèvent chez les habitants des craintes légitimes et que je partage.

A l'origine première de ces craintes, le flou qui semble entourer les modalités précises de l'opération aujourd'hui envisagée. Interrogés par les associations de riverains, les services de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune, de la municipalité d'Aubervilliers et de l'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Aubervilliers n'ont pas été à même de fournir la totalité des indications précises concernant les orientations poursuivies. Le 28 octobre dernier, les administrateurs de l'OPH d'Aubervilliers se sont vu présenter une note, qui aurait été à peine discutée et n'aurait pas été soumise au vote du Conseil d'Administration. L'on comprend aisément le sentiment des habitants, qui ont l'impression que des décisions qui engagent leur avenir sont prises sans aucune consultation. Et ce au mépris de l'impératif de concertation inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui prévoit la co-construction de la politique de la ville et des projets de rénovation urbaine avec les habitants, à chaque étape du processus (diagnostic, orientations, réalisation de la programmation).

Aux inquiétudes soulevées par la méthode viennent aujourd'hui s'ajouter les craintes que suscitent les orientations mêmes du projet. De fait, selon les premiers éléments qui ont été donnés à connaître, sur le quartier de la Villette, 50 à 150 logements seraient concernés par des opérations de vente et de privatisation. Sur celui de la Maladrerie, la démolition de 2 à 7 pavillons serait envisagée, la clôture d'espaces verts, tout comme la vente de plus 300 logements à des bailleurs sociaux et de plusieurs dizaines à des acteurs privés. Comment ne pas comprendre les craintes des

à connaître, sur le quartier de la Villette, 50 à 150 logements seraient concernés par des opérations de vente et de privatisation. Sur celui de la Maladrerie, la démolition de 2 à 7 pavillons serait envisagée, la clôture d'espaces verts, tout comme la vente de plus 300 logements à des bailleurs sociaux et de plusieurs dizaines à des acteurs privés. Comment ne pas comprendre les craintes des habitants de la Maladrerie, attachés à un quartier remarquable, au plan urbanistique, autant que culturel et écologique, ce que traduit son classement au label « Architecte Contemporaine Remarquable », la présence en son sein d'une quarantaine d'ateliers d'artistes, la vivacité de sa vie associative ? Comment ne pas partager le sentiment de nombreux habitants qui craignent que les opérations de vente aujourd'hui envisagées n'ouvrent la voie à une modification de la composition sociale des quartiers et à une éviction des catégories populaires, dans une ville où le secteur immobilier se trouve déjà soumis à une forte pression ?

Madame la Ministre, je ne peux que partager les inquiétudes qu'éprouvent aujourd'hui de nombreux habitants d'Aubervilliers. Une opération de rénovation urbaine d'une telle ampleur ne peut s'affranchir de l'exigence de transparence et de concertation, impératives et nécessaires à sa réussite. En outre, la réhabilitation ne saurait être le prétexte à des opérations susceptibles de dénaturer les quartiers concernés, tant d'un point de vue architectural que social. Préserver le patrimoine architectural et culturel de la Maladrerie, refuser une privatisation de la gestion et une résidentialisation lourde de répercussions sociales pour les quartiers : tel est aujourd'hui le sens de la mobilisation qui rassemble aujourd'hui de nombreuses associations de riverains.

Ce sont ces inquiétudes et ces revendications dont je me fais aujourd'hui la voix auprès de vous, Madame la Ministre, en espérant que vous saurez les entendre. J'espère qu'une véritable concertation puisse être engagée dans les meilleurs délais, afin de rendre publics l'ensemble des aspects des projets de renouvellement urbain envisagés, d'associer étroitement les habitants et les associations à ces derniers, de garantir la préservation du patrimoine architectural et des intérêts de la population albertivillarienne. Je me suis adressé dans ce sens à Mme la Maire d'Aubervilliers, au Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, au Président de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune. Je forme le vœu que vous puissiez agir auprès des différents acteurs, et veiller à ce que les revendications légitimes des habitants soient entendues.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération républicaine.



Bastien Lachaud

Mme Roselyne Bachelot
Ministre de la Culture
Palais Royal,
3 rue de Valois
75001 Paris

Monsieur Bastien LACHAUD
Député de la Seine–Saint-Denis

Paris, le 06/12/2021

*Membre de la commission de la Défense
nationale et des forces armées
Membre du groupe de la France insoumise*

Objet : Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les quartiers
Maladrerie – Emile Dubois et Villette

Madame la Ministre,

Le Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mené par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur les quartiers Maladrerie, Émile Dubois, et Villette à Aubervilliers, dans ma circonscription, suscite de fortes inquiétudes parmi les habitants et les associations. C'est pour faire entendre leur voix que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Nul ne conteste la nécessité d'une opération de réhabilitation des quartiers et des logements concernés, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Au contraire, celle-ci apparaît impérative et urgente, au vu des besoins d'interventions sur le bâti, de ravalement, de mise aux normes électriques ou de réfection du chauffage. Cependant, la méthode aujourd'hui employée tout comme les orientations poursuivies soulèvent chez les habitants des craintes légitimes et que je partage.

A l'origine première de ces craintes, le flou qui semble entourer les modalités précises de l'opération aujourd'hui envisagée. Interrogés par les associations de riverains, les services de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune, de la municipalité d'Aubervilliers et de l'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Aubervilliers n'ont pas été à même de fournir la totalité des indications précises concernant les orientations poursuivies. Le 28 octobre dernier, les administrateurs de l'OPH d'Aubervilliers se sont vu présenter une note, qui aurait été à peine discutée et n'aurait pas été soumise au vote du Conseil d'Administration. L'on comprend aisément le sentiment des habitants, qui ont l'impression que des décisions qui engagent leur avenir sont prises sans aucune consultation. Et ce au mépris de l'impératif de concertation inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui prévoit la co-construction de la politique de la ville et des projets de rénovation urbaine avec les habitants, à chaque étape du processus (diagnostic, orientations, réalisation de la programmation).

Aux inquiétudes soulevées par la méthode viennent aujourd'hui s'ajouter les craintes que suscitent les orientations mêmes du projet. De fait, selon les premiers éléments qui ont été donnés à connaître, sur le quartier de la Villette, 50 à 150 logements seraient concernés par des opérations de vente et de privatisation. Sur celui de la Maladrerie, la démolition de 2 à 7 pavillons serait envisagée, la clôture d'espaces verts, tout comme la vente de plus 300 logements à des bailleurs

sociaux et de plusieurs dizaines à des acteurs privés. Comment ne pas comprendre les craintes des habitants de la Maladrerie, attachés à un quartier remarquable, au plan urbanistique, autant que culturel et écologique, ce que traduit son classement au label « Architecte Contemporaine Remarquable » ? Comment ne pas partager le sentiment de nombreux habitants qui craignent que les opérations de vente aujourd'hui envisagées n'ouvrent la voie à une modification de la composition sociale des quartiers et à une éviction des catégories populaires, dans une ville où le secteur immobilier se trouve déjà soumis à une forte pression ?

Madame la Ministre, je ne peux que partager les inquiétudes qu'éprouvent aujourd'hui de nombreux habitants d'Aubervilliers. Une opération de rénovation urbaine d'une telle ampleur ne peut s'affranchir de l'exigence de transparence et de concertation, impératives et nécessaires à sa réussite. En outre, la réhabilitation ne saurait être le prétexte à des opérations susceptibles de dénaturer les quartiers concernés, tant d'un point de vue architectural que social. Préserver le patrimoine architectural et culturel de la Maladrerie, refuser une privatisation de la gestion et une résidentialisation lourde de répercussions sociales pour les quartiers : tel est aujourd'hui le sens de la mobilisation qui rassemble aujourd'hui de nombreuses associations de riverains.

Ce sont ces inquiétudes et ces revendications dont je me fais aujourd'hui la voix auprès de vous, Madame la Ministre, en espérant que vous saurez les entendre. J'espère qu'une véritable concertation puisse être engagée dans les meilleurs délais, afin de rendre publics l'ensemble des aspects des projets de renouvellement urbain envisagés, d'associer étroitement les habitants et les associations à ces derniers, de garantir la préservation du patrimoine architectural et des intérêts de la population albertivillarienne. Je me suis adressé dans ce sens à Mme la Maire d'Aubervilliers, au Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, au Président de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune. Je forme le vœu que vous puissiez agir auprès des différents acteurs, et veiller à ce que les revendications légitimes des habitants soient entendues.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération républicaine.



Bastien Lachaud

Mme Nadia Hai
Ministre déléguée auprès de la ministre de la
Cohésion des territoires et des Relations avec
les collectivités territoriales, chargée de la Ville
20 avenue de Ségur
75007 Paris

Monsieur Bastien LACHAUD
Député de la Seine–Saint-Denis

Paris, le 06/12/2021

*Membre de la commission de la Défense
nationale et des forces armées
Membre du groupe de la France insoumise*

Objet : Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) sur les quartiers
Maladrerie – Emile Dubois et Villette

Madame la Ministre,

Le Nouveau Projet National de Renouvellement Urbain (NPNRU) mené par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) sur les quartiers Maladrerie, Émile Dubois, et Villette à Aubervilliers, dans ma circonscription, suscite de fortes inquiétudes parmi les habitants et les associations. Touchant le quartier de la Maladrerie, qui incarne une certaine idée de l'excellence architecturale et culturelle mise à la portée de toutes et tous, le projet aujourd'hui envisagé met en cause une partie du patrimoine culturel d'Aubervilliers et du département de la Seine-Saint-Denis. C'est pour faire la voix de celles et ceux qui y sont attachés que je m'adresse à vous aujourd'hui.

Nul ne conteste la nécessité d'une opération de réhabilitation des quartiers et des logements concernés, afin d'améliorer le cadre de vie des habitants. Au contraire, celle-ci apparaît impérative et urgente, au vu des besoins d'interventions sur le bâti, de ravalement, de mise aux normes électriques ou de réfection du chauffage. Cependant, la méthode aujourd'hui employée tout comme les orientations poursuivies soulèvent chez les habitants des craintes légitimes et que je partage.

A l'origine première de ces craintes, le flou qui semble entourer les modalités précises de l'opération aujourd'hui envisagée. Interrogés par les associations de riverains, les services de l'Etablissement Public Territorial de Plaine Commune, de la municipalité d'Aubervilliers et de l'Office Public de l'Habitat (OPH) d'Aubervilliers n'ont pas été à même de fournir la totalité des indications précises concernant les orientations poursuivies. Le 28 octobre dernier, les administrateurs de l'OPH d'Aubervilliers se sont vu présenter une note, qui aurait été à peine discutée et n'aurait pas été soumise au vote du Conseil d'Administration. L'on comprend aisément le sentiment des habitants, qui ont l'impression que des décisions qui engagent leur avenir sont prises sans aucune consultation. Et ce au mépris de l'impératif de concertation inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, qui prévoit la co-construction de la politique de la ville et des projets de rénovation urbaine avec les habitants, à chaque étape du processus (diagnostic, orientations, réalisation de la programmation).

Aux inquiétudes soulevées par la méthode viennent aujourd'hui s'ajouter les craintes que suscitent les orientations mêmes du projet. De fait, selon les premiers éléments qui ont été donnés

habitants de la Maladrerie, attachés à un quartier remarquable, au plan urbanistique, autant que culturel et écologique, ce que traduit son classement au label « Architecte Contemporaine Remarquable » ? Comment ne pas partager le sentiment de nombreux habitants qui craignent que les opérations de vente aujourd'hui envisagées n'ouvrent la voie à une modification de la composition sociale des quartiers et à une éviction des catégories populaires, dans une ville où le secteur immobilier se trouve déjà soumis à une forte pression ?

Madame la Ministre, je ne peux que partager les inquiétudes qu'éprouvent aujourd'hui de nombreux habitants d'Aubervilliers. Une opération de rénovation urbaine d'une telle ampleur ne peut s'affranchir de l'exigence de transparence et de concertation, impératives et nécessaires à sa réussite. En outre, la réhabilitation ne saurait être le prétexte à des opérations susceptibles de dénaturer les quartiers concernés, tant d'un point de vue architectural que social. Préserver le patrimoine architectural et culturel de la Maladrerie, refuser une privatisation de la gestion et une résidentialisation lourde de répercussions sociales pour les quartiers : tel est aujourd'hui le sens de la mobilisation qui rassemble aujourd'hui de nombreuses associations de riverains.

Ce sont ces inquiétudes et ces revendications dont je me fais aujourd'hui la voix auprès de vous, Madame la Ministre, en espérant que vous saurez les entendre. J'espère qu'une véritable concertation puisse être engagée dans les meilleurs délais, afin de rendre publics l'ensemble des aspects des projets de renouvellement urbain envisagés, d'associer étroitement les habitants et les associations à ces derniers, de garantir la préservation du patrimoine architectural et des intérêts de la population albertivillarienne. Je me suis adressé dans ce sens à Mme la Maire d'Aubervilliers, au Président du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, au Président de l'Établissement Public Territorial de Plaine Commune. Je forme le vœu que vous puissiez agir auprès des différents acteurs, et veiller à ce que les revendications légitimes des habitants soient entendues.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération républicaine.



Bastien Lachaud

Mme Emmanuelle Wargon
Ministre du logement
72, rue de Varennes
75 000 Paris